



Foreign Trade Association

Les critères sociaux dans les pays en développement – Le commerce européen s’engage

Les conditions de travail dans lesquelles sont fabriqués les biens de consommation dans les pays en développement et en voie d’industrialisation continuent d’être au cœur des débats sur les droits de l’homme. Les organisations non gouvernementales et associations de consommateurs tentent depuis quelque temps de résoudre ce problème et elles ont d’ailleurs déjà mis le thème des critères sociaux sous les feux de l’actualité à maintes reprises. Les rapports sur le travail des enfants et des conditions de travail inacceptables dans les pays concernés, bien que ces derniers aient signé la convention de l’Organisation internationale du travail (OIT), ont également incité le commerce de détail européen à développer des systèmes sur la base de codes de conduite afin d’améliorer les conditions sociales dans les unités de production des pays fournisseurs. Certes, une amélioration des performances sociales des fournisseurs est requise avant tout d’un point de vue social ; elle permettra toutefois également d’améliorer la compétitivité.

Le débat sur les critères sociaux est un thème international

Le thème des critères sociaux occupe de nombreuses parties prenantes à travers le monde. De nombreuses solutions prennent appui sur les normes fondamentales du travail définies par l’Organisation internationale du travail (OIT) en vue de combattre les inégalités rencontrées dans les installations de production. Certains sont d’avis d’attribuer à l’OIT les compétences nécessaires pour rechercher la solution mondiale à ce problème, d’autant plus que les gouvernements aussi bien que les employeurs et les syndicats sont représentés au sein de l’OIT et que, de surcroît, les pays industrialisés pourraient profiter d’un règlement de l’OMC en l’utilisant comme instrument protectionniste. Les pays en développement craignent avant tout un tel abus. Même Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a pris l’initiative dans ce domaine en mettant sur pied le Global Compact qui se définit comme un forum institutionnalisé pour les Nations unies, le secteur économique, les salariés et la société civile. L’OCDE s’est également engagée et a renouvelé et complété ses directives pour les entreprises multinationales en considération des normes minimales convenues dans le domaine des droits sociaux.

Les critères sociaux au sein de l’Union européenne

En juillet 2001, la Commission européenne avait déjà présenté un livre vert sur le thème des critères sociaux et réclamé un renforcement des liens entre les aspects économiques, sociaux et écologiques. La Commission y souligne notamment la nécessité de créer des conditions-cadres pour une collaboration des principaux acteurs dans ce domaine. En ce sens est parue en juillet 2002 une communication de la Commission au Conseil et au Parlement dont l’idée centrale portait sur la création d’un forum réparti en groupes de travail et réunissant les parties prenantes au sujet de la responsabilité sociale des entreprises. Ce forum, au sein duquel sont représentés les institutions européennes, les employeurs, les employés et les organisations gouvernementales, a entamé ses travaux en octobre 2002. Il devrait

en présenter les résultats et des propositions concrètes en 2004. A ce jour, la Commission souhaite renoncer à des mesures législatives dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

Au niveau national toutefois, certains pays européens ont déjà mis au point des règlements. Une loi sur les labels sociaux est ainsi entrée en vigueur en Belgique.

Codes de conduite des entreprises et associations européennes

Dans de nombreux pays européens, plusieurs entreprises et associations ont déjà pris des mesures et adopté des codes de conduite. Ces initiatives résultent d'une part des actions menées par les organisations non gouvernementales (ONG), qui ont conduit dans certains cas à un boycottage et à un recul du chiffre d'affaires et, d'autre part, de la compréhension manifestée dans certaines philosophies d'entreprise pour les conditions sociales dans lesquelles sont produites les marchandises négociées. Ces codes s'appuient généralement sur les normes fondamentales du travail de l'OIT. Les membres de la FTA ont également pris des initiatives en ce sens. Outre la création de ces codes de conduite, la Außenhandelsvereinigung des deutschen Einzelhandels (AVE) et la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) ont élaboré des systèmes de contrôle qui sont en application depuis peu.

L'initiative de la FTA pour un contrôle européen

La FTA a également mis à son ordre du jour les thèmes de la responsabilité sociale des entreprises et des critères sociaux. Cela s'explique notamment par les actions de l'Union européenne, en particulier la possibilité de prendre des mesures législatives à compter de la mi-2004. En outre, il existe une multitude de systèmes qui poursuivent tous sans exception le même objectif, à savoir l'amélioration des performances sociales des fournisseurs dans les unités de production des pays en développement et en voie d'industrialisation.

Il s'agit d'établir clairement qu'un comportement responsable sur le plan social incombe au commerce européen et que les règlements publics dans ce domaine (qu'ils soient établis par l'UE ou les gouvernements nationaux) ne sont ni requis ni souhaités. Au regard des nombreuses initiatives privées entreprises en la matière, la FTA a eu des entretiens avec de nombreuses entreprises et associations commerciales européennes afin de regrouper les actions existantes et de les intégrer dans un système européen global. Cela pose un défi considérable que la FTA a décidé de relever et pour lequel elle est déterminée à trouver une solution. La démarche effectuée par la FTA est largement approuvée par les entreprises et associations commerciales. Depuis juillet 2002, la FTA organise à Bruxelles des « European Business Workshops on Social Standards » dont l'objectif est d'élaborer les éléments d'un modèle européen pour le contrôle des critères sociaux afin d'utiliser les effets de synergie.

Les bases d'un tel modèle ont fait l'objet d'un débat au cours du troisième atelier qui s'est déroulé à la fin du mois de mars 2003. Elles sont désormais en cours d'adoption. Chaque élément du système sera débattu au cours du mois prochain. En outre, la FTA continue d'organiser des consultations avec les associations et entreprises. Le modèle envisagé ne doit pas se limiter au commerce pratiqué dans

l'Union européenne. Il doit au contraire intégrer le commerce des autres pays européens et des pays d'Amérique du Nord.